

# CAPN du 14 novembre 2018

## MOUVEMENT SPÉCIFIQUE 2018

### catégorie B

#### COMPTE RENDU

La CAPN d'affectation dans le cadre du mouvement spécifique s'est tenue le 14 novembre. Les agents qui ont obtenu un poste dans ce mouvement seront affectés le 1er mars 2019.

REponses du Président de la CAPN aux Déclarations Liminaires (déclaration CGT disponible sur notre site national : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/mouvement-specifique-b-au-01032019-declaration-liminaire>) :

Comme toujours, le président de la CAPN n'a pas répondu à nos propositions liminaires sur les questions de politique générale notamment celles dépendant de la fonction publique et comme d'habitude, il fera remonter les problématiques politiques au DG.

Selon lui, l'essentiel des sujets abordés dans les déclarations liminaires sont de nature politique et ne rentrent pas dans le cadre de cette CAPN.

Il estime ne pas avoir les éléments pour pouvoir y répondre et que ce n'est pas l'endroit pour en débattre. Il répond uniquement sur les compétences RH 2A ... avec beaucoup de difficultés !

Pourtant, dans un contexte général lourd, avec principalement la mise en place de CAP22, les sujets ne manquent pas : suppressions d'emploi, dégradation de nos missions de service public et de nos conditions de travail, etc...

- ▶ Sur la mise en place du PAS : il considère nos appréhensions comme normales et juge qu'il est nécessaire de faire des efforts ponctuels en acceptant, par exemple, le refus des congés de fin d'année. Selon lui, c'est un «ONE Shot»... chacun appréciera !
- ▶ Il ne s'affole pas outre mesure de nos mauvaises conditions de travail ni des difficultés que rencontrent nos collègues à répondre aux nombreuses interrogations des usagers et à leur agressivité.

*Nous lui avons rappelé la forte tension qui règne dans certains services comme les CDC, CPS, CIS et SIP qui seront en première ligne début janvier pour faire face à la grogne des contribuables.*

*Par ailleurs, nous avons de nouveau dénoncé la décision du directeur général demandant de bloquer les demandes de congés fin 2018 et en début d'année 2019, pour certains services comme les SPF, SDE et SIP.*

*Quelle ne fut pas notre surprise de l'entendre dire, qu'au sein des bureaux de la DG, il existait bien déjà des contraintes de calendrier en matière de congés et que pendant certaines périodes les collègues de la Direction Générale étaient aussi sur le pont.*

- ▶ Autre difficulté soulevée, la problématique liée à l'utilisation de FDD pour les agents itinérants ou en formation durant la période de la fin d'année. En effet, certaines Directions locales vont bloquer le remboursement des frais de déplacements dès le 15 novembre sans se soucier des conséquences financières pour tous ces personnels.

La DG rétorque qu'elle prendra l'attache auprès de celles-ci afin d'éclaircir la situation.

- ▶ Autre point abordé, la communication désastreuse de notre cher Ministre de l'action et des comptes publics lors de la diffusion d'une émission télévisée à grande écoute. Ses remarques sur la surveillance des réseaux sociaux en matière de contrôle fiscal en disent long sur sa connaissance du fonctionnement de notre administration.



En effet nous avons rappelé à la DG que nos services spécialisés utilisaient déjà ces nombreux canaux d'informations et qu'en aucun cas l'incitation à la délation ne palliera les manques de moyens et d'effectifs.

Nous avons soulevé la problématique liée à la déontologie. Si un agent.e divulguait des process de recherche il ou elle serait passible d'une sanction disciplinaire.

**La DG n'a fait aucun commentaire !**

## MOUVEMENT SPECIFIQUE DE MUTATIONS 2018 DES AGENT.ES DE CATEGORIE B :

A l'ordre du jour de la CAPN, la Direction Générale rappelle que le mouvement spécifique est examiné de façon précise et objective avec les Directions Locales. Son but est d'apporter une solution pour les sites qui manquent d'attractivité ou isolés, notamment en montagne.

*Les élu.es CGT sont intervenu.es pour rappeler que, depuis 2016, la direction générale avait de fait dévoyé petit à petit la définition initiale d'un poste spécifique. La liste des sites retenus aujourd'hui, dans le cadre de ce mouvement, en est l'exemple type car beaucoup ne correspondent pas nécessairement à la notion d'isolement telle qu'elle était prévue au départ.*

*Il est flagrant que les directeurs locaux ont surtout cherché à gérer la pénurie en présentant à ce mouvement des postes en grosses difficultés dû à un manque d'effectif important !*

### LES CHIFFRES :

- ▶ 50 services pour 62 emplois ont été proposés dans 42 directions pour le mouvement spécifique.
- ▶ 107 demandes de mutation ont été enregistrées dans le cadre de ce mouvement, 103 ont été classées et 5 annulées (dont 1 par souhait de l'agent).

### Au début de la CAP :

- ▶ sur les 42 départements ayant offert des postes, 28 départements bénéficieront d'arrivées en mutation.
- ▶ 14 n'ont reçu aucune candidature.
- ▶ Dans 5 des 18 services sans affectation, il est à noter que si la DG avait fait de véritables suites au mouvement général, les vacances dans ces RAN auraient été partiellement ou totalement comblées au 01 septembre 2018.

Il s'agit des RAN de : NICE GCPUB, GRENOBLE GCPUB, SARREBOURG GCPUB, WISSEMBOURG GCPUB et BONNEVILLE GCPUB !

### Les débats :

- ▶ La CGT Finances Publique a jugé inadmissible que des RAN dites déroatoires au mouvement général fassent apparaître des postes au mouvement spécifique.
- ▶ Pour chaque RAN de ce mouvement spécifique où un collègue aurait pu obtenir un vœu mieux placé lors du mouvement général, la CGT Finances Publiques est intervenue en donnant le nom du collègue concerné.
- ▶ *Les élus CGT ont présenté à la CAP une demande tardive sur un poste du département de la Meuse (55) qui n'avait fait l'objet d'aucune candidature au moment de la CAPN. Ce dossier permet de répondre à l'attente de l'agent et du département demandeur, sans pour autant prendre la place d'un autre contrôleur.*

**Suite à notre intervention, cette collègue a obtenu satisfaction !**

### Résultats du mouvement :

- 21 postes ne sont pas pourvus.
- 33 services offerts à l'appel à candidatures, situés dans 29 directions, verront leurs 41 emplois offerts pourvus.
- 17 services offerts au mouvement spécifique situés dans 13 départements ne verront aucune arrivée en mutation en raison de l'absence de candidatures utiles.

Au final, le projet de mouvement permet à 41 agent.es d'obtenir satisfaction pour 33 services sur 50 proposés

☛ **Administration : POUR**

☛ **CGT + Solidaires : CONTRE**

☛ **CFDT, FO : ABSTENTION**

Explication du vote CGT :

- ▶ Sur la sélection des postes, il doit y avoir des discussions préalables avec les organisations syndicales dans les cadres locaux et nationaux.
- ▶ Sur les modalités d'affectation, les règles doivent être réellement discutées en amont et portées clairement à la connaissance des agent.es.
- ▶ Trop de vacances d'emplois dans le réseau.

La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication principale pour les mutations : une affectation la plus fine possible dès le niveau national, c'est-à-dire sur la commune et la structure et non pas la RAN et la spécialité.

